

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

AB COM PLUS
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 45 Avenue Edouard Vaillant
93310 le Pre-Saint-Gervais
979 902 764 R.C.S. Bobigny

L'an Deux mille-vingt-quatre et le quinze décembre, à dix heures, se sont réunis au siège social les associés de la **SAS AB COM PLUS**, SAS au capital de 100 euros, à savoir :

Total des actions représentées : 100 sur les 100 actions composant le capital.

Monsieur **Aharon BRAMI** préside l'AGE en qualité de Représentant.

Les associés présents détiennent l'ensemble des parts sociales. L'AGE ainsi réunie et valablement convoquée, est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, elle a pour but de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir à donner.

Il est procédé à l'examen des questions soumises à l'ordre du jour puis au vote.

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, décider de transférer le siège social de la société du 45 Avenue Edouard Vaillant, 93310 Le Pre-Saint-Gervais au 60 Rue Denis Papin 93500 Pantin.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur **Aharon BRAMI** décide de modifier les articles concernés des statuts en conséquence.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIR A DONNER

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'un original des présentes pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi et les textes réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur **Aharon BRAMI**, déclare la séance levée.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Fait en six exemplaires à Paris, le 15/12/2024.

Monsieur **Aharon BRAMI**
Président

Signé par :

8E0D156A04B14E1...